



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 24 juin 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. MELOTTE

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de présents participants au vote : 46

Nombre de procurations : 13

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Joëlle LEMOUZY
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Jean-Yves PIAN
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	Mlle Stéphanie MODDE
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Alain LINGER
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	M. Franck MELOTTE
M. Patrick CHAPUIS	M. Christophe BERTHIER	M. Louis LAURENT
M. Michel JULIEN	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Gérard DUPIRE	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
Mme Catherine HERVIEU	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEVRE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Yves BERTELOOT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT.
M. Didier MARTIN		

### *Membres absents :*

M. Rémi DETANG	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. José ALMEIDA	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
M. Jean-François DODET	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. François DESEILLE	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. François-André ALLAERT	Mlle Christine MARTIN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Alain MARCHAND	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Michel JULIEN
M. Roland PONSAA	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Lucien BRENOT	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Michel ROTGER	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
M. François NOWOTNY	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE.
Mme Christine MASSU	
Mme Claude DARCIAUX	
M. Philippe GUYARD	
M. Jean-Claude GIRARD	
M. Michel BACHELARD	
M. Rémi DELATTE	
M. Philippe BELLEVILLE	
M. Norbert CHEVIGNY	
M. Gilles TRAHARD	
Mme Noëlle CABBILLARD	

### **OBJET : ENVIRONNEMENT**

**Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage " Réseaux" dans le cadre de la création des deux premières lignes de tramway - Marché complémentaire au marché 09-27**

La communauté de l'agglomération Dijonnaise s'est engagée dans la réalisation d'un réseau de chaleur permettant la valorisation de l'énergie produite par l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) et des ressources bois dont dispose la région.

A cet effet, elle a engagé un marché de travaux (attribué à INEO Réseaux Est, en co-traitance avec l'entreprise NORD-EST T.P) permettant le transport de la chaleur sous l'emprise des travaux de la réalisation du tramway.

Ce marché de travaux intègre la mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM sur trois branches en tranche ferme, sur trois branches de longueurs respectives 7 000m, 1 200m et 1 600m pour des diamètres compris entre DN400 et DN200.

Il comporte également deux branches en tranche conditionnelle, TC1 et TC2.

Ces travaux comprennent également la création de galeries en béton armé pour le franchissement sous-terrain des lignes de tramway.

Le cheminement de la portion du réseau de chaleur susmentionnée emprunte pour partie le tracé des lignes de tramway au Nord et à L'Est.

Le marché 09-27 conclu avec le groupement d'entreprise GIRUS / MATHARAN / CALIA est relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage « réseaux » dans le cadre de la construction des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise. Ce marché a été attribué en juillet 2009 pour un montant de 687 800 € HT. La part GIRUS est de 635 900 € HT. Le marché inclut notamment une étude de faisabilité de création d'un réseau de chaleur.

Une mission complémentaire qui résulte de la nécessité (imprévisible lors de la conclusion du marché initial et apparue en cours du marché et des études réalisées) de faire passer le réseau de chaleur susvisé sous le tracé du tramway (conformément à l'article 35.5 du code des marchés publics) doit être engagée.

Cette mission de maîtrise d'œuvre est relative aux travaux de mise en œuvre de canalisations pré-isolées et de galeries, marché attribué à INEO / NORD Est TP comme précisé ci-avant.

Aussi, un marché complémentaire visant une mission de maîtrise d'œuvre au sens de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP) doit être conclu. Les prestations afférentes décrites ci-après ne peuvent raisonnablement pour des raisons calendaires et liées au savoir faire immédiatement disponible du titulaire actuel, être confiées à un autre opérateur.

La mission complémentaire de maîtrise d'œuvre comprend les éléments suivants :

-Visa des études d'exécution et de synthèse

Les études d'exécution sont intégralement réalisées par les entreprises.

Le maître d'œuvre s'assure que les documents qu'elles ont établis respectent les dispositions du projet et, dans ce cas, leur délivre son visa.

L'examen de la conformité au projet des études d'exécution et de synthèse faite par le ou les entrepreneurs ainsi que leur visa par le maître d'œuvre ont pour objet d'assurer au maître d'ouvrage que les documents établis par l'entrepreneur respectent les dispositions du projet établi par le maître d'œuvre.

L'examen de la conformité au projet comporte la détection des anomalies normalement décelables par un homme de l'art. Il ne comprend ni le contrôle ni la vérification intégrale des documents établis par les entreprises. La délivrance du visa ne dégage pas l'entreprise de sa propre responsabilité.

**- Direction de l'exécution des travaux**

Les prestations à réaliser au titre de cet élément de mission s'entendent pour :

- une durée prévisionnelle d'exécution des travaux de 30 semaines
- une fréquence de réunions de chantier d'une fois par semaine
- la participation moyenne de 2 ingénieurs de l'équipe de maîtrise d'œuvre aux réunions de chantier.

**- Assistance aux opérations de réception**

L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement a pour objet :

- d'organiser les opérations préalables à la réception des travaux,
- d'assurer le suivi des réserves formulées lors de la réception des travaux jusqu'à leur levée,
- de procéder à l'examen des désordres signalés par le maître d'ouvrage,
- de constituer le dossier des ouvrages exécutés nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage à partir des plans conformes à l'exécution remis par l'entrepreneur, des plans de récolement ainsi que des notices de fonctionnement et des prescriptions de maintenance des fournisseurs d'éléments d'équipement mise en œuvre.

Les prestations précitées ont fait l'objet d'une offre par le titulaire du marché principal : GIRUS  
L'offre de la société GIRUS s'élève à 110 000 Euros HT, ce qui correspond à 15,99 % du montant du marché principal.

Suivant l'avis de la Commission d'appel d'offres du 23 juin 2010,

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

**- d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit marché, annexé à la présente délibération, avec la société GIRUS pour un montant de 110 000,00 € HT ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce marché, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation de plus de 5 % du montant initial du marché.

*Convocation envoyée le 18 juin 2010  
Publié le 25 juin 2010  
Déposé en Préfecture le*

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**28 JUIN 2010**



Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président

*Pierre PRIBETICH*  
Pierre PRIBETICH